



RAPPORT

D'ACTIVITÉ

2023

Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT	3
------------------------	---

QUI SOMMES-NOUS ? 4

Historique d'EPAL France	4
Nos missions et nos engagements	5
Les équipes EPAL France et EPAL international	
La Gouvernance EPAL France	6

L'ANNÉE EN CHIFFRES CLÉS 7

Les licenciés EPAL	7
Les chiffres de fabrication et reconditionnement	8
Les autres chiffres d'activité de 2023	9

2023, UNE ANNÉE DE BELLES RÉALISATIONS MARQUANTES.. 10

Lutte contre la contrefaçon et défense de la marque	10
EPAL France sur le terrain	12
Le système EPAL : Une réponse aux enjeux réglementaires et environnementaux	14
La palette EPAL QR Code : Top départ !	16

COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR EPAL FRANCE..... 17

Site internet et blog	17
LinkedIn : Actualités & Infos	
Newsletter et journal interne	18
Colloque et salon professionnel : Une dynamique positive	19

À VENIR EN 2024 21

Parution du manuel / référentiel reconditionneur de palettes	21
ALL4PACK : Une nouvelle participation d'EPAL dans le Village Emballage Bois	
Poursuite de la lutte contre la contrefaçon	22
Accompagnement dans la mise en place des nouvelles réglementations	22

MOT DU PRÉSIDENT

« Nous avons les moyens de rebondir en 2024. »

« La lutte active et déterminée contre les fraudes et la contrefaçon reste une priorité. »



2023 a été une année compliquée, dans un contexte de marché très perturbé, avec des coûts de production en hausse et une inflation soutenue.

La capacité des industriels de la palette bois EPAL à s'adapter au changement, à surmonter les défis et à contribuer à un avenir durable est mise à l'épreuve. Mais les difficultés que nous rencontrons ne sont pas seulement des obstacles, elles peuvent devenir aussi des opportunités pour la reprise et la croissance, grâce à la collaboration, l'innovation et la détermination de chacun de nous.

La crise économique induite par l'épidémie de COVID et la guerre en Ukraine se sont accompagnées d'une recrudescence d'arnaques et d'escroqueries autour de la palette EPAL. A ce jour, une vigilance toute particulière est recommandée à tous les niveaux, car il ne s'agit pas de dégrader le marché, ni l'image de la palette EPAL. Je tiens ici à saluer la forte mobilisation et le travail accompli par l'équipe EPAL France, en coopération avec les forces de l'ordre pour d'une part alerter des enjeux de la situation les adhérents et les transporteurs, d'autre part dénoncer les fraudeurs et rétablir un circuit d'approvisionnement, sain et durable. La défense du réseau de distribution EPAL reste une priorité, et nous allons poursuivre nos engagements en ce sens : travailler avec un fournisseur, titulaire d'un numéro de licence actif et d'un certificat de licence EPAL, reste à ce jour la meilleure garantie d'approvisionnement pour les acheteurs/utilisateurs.

En 2023, EPAL France et EPAL International, en collaboration avec d'importantes associations de l'industrie européenne du bois, ont fait entendre leurs voix afin de positionner équitablement la palette EPAL dans toutes les discussions officielles autour des réglementations sur les emballages et déchets d'emballage, (REP Emballages industriels et commerciaux, projet Règlement UE emballage & déchets d'emballages, RDUE). Face à la mise en place progressive de ces nouveaux règlements, en 2024 EPAL France accompagnera les licenciés EPAL dans la bonne connaissance et l'application de ces sujets importants.

Le contexte géopolitique et économique mondial ainsi que les évolutions des prix des matières premières, des coûts de transport et des énergies demeurent des points de vigilance pour 2024. Le climat général des affaires restera assurément compliqué, mais la reprise devrait s'amorcer progressivement.

Soyons-en persuadés, la palette bois EPAL continuera à jouer, au quotidien, un rôle essentiel dans notre société, car c'est l'emballage du futur et de toute la Supply Chain.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce document.

Jean-Philippe GAUSSORGUES
Président EPAL France
Vice-président EPAL International

QUI SOMMES-NOUS ?

Historique d'EPAL France

1991

Création de l'EPAL : initiative des professionnels français, allemands et suisses du secteur de la palette.

1994

Création du comité français QUALIPAL, chargé d'assurer en France le suivi des fabricants et réparateurs de palettes dites « Europe »

2014

Séparation entre l'EPAL et l'UIC (Union Internationale des Chemins de fers). Les palettes EPAL neuves portent désormais le seul logo « EPAL dans l'ovale ».

2017

L'association QUALIPAL est dissoute et le Comité National EPAL France est créé, rattaché à la Fédération Nationale du Bois.

2021

EPAL international fête ses 30 ans d'existence et la palette Europe ses 60 ans.

2022

La communauté des licenciés ne cesse de progresser en France sous l'effet d'une forte demande de palettes EPAL : 215 professionnels (fabricants, reconditionneurs, négociants) sont désormais agréés.

2023

Comme en 2022, la communauté des licenciés continue de progresser activement en France : **229** professionnels (fabricants, reconditionneurs, négociants) : un seuil jamais atteint à cette date !

Nos missions et nos engagements



L'équipe EPAL France

Une équipe qui travaille au quotidien au service des adhérents.



JEAN-PHILIPPE GAUSSORGUES

Président EPAL France



LÉA CHARRON

Responsable EPAL France



CAROLINE COLOMER

Assistante EPAL France



JOËL BOUTIN

Chargé de mission EPAL France

L'équipe EPAL International

EPAL International, qui affiche une présence active dans 14 pays, a renouvelé une partie de ses équipes et enrichi son expertise métiers. Ont ainsi fait récemment leur rentrée :

- Peter LEINEMANN : Département Technique
- Martha BRZUSKA : Service Client

- Jens PETERSEN : Directeur Marketing
- Sébastien GLESS : Chef de projet technologie & innovation

La gouvernance EPAL France



Jean-Philippe GAUSSORGUES

Président EPAL France

Collège Fabricants



Carole GALLIEN

Directrice SMB
LOIRE PALETTES



Florent JOLIVEAU

Représentant
Groupe Archimbaud



Nicolas DESTAMPES

Dirigeant Ets Destampes

Collège Reconditionneurs



Christophe BENETON

Président du Groupe ENVIRIS



Renaud CORNU

Président d'EPALIA



Nicolas TANIÈRE

Directeur VALORPAL
Groupe BURBAN



MICHAEL MODUGNO

Vice-Président du Groupe PGS

Collège transporteurs/ logisticiens/utilisateurs



Éric DÈME

Directeur de PGS
REVERSE



Jean-Claude PLA

Directeur
Groupe VINGEANNE

La Gouvernance d'EPAL France est tripartite pour garantir la représentativité des métiers. Elle se compose de trois collèges : **fabricants - reconditionneurs - transporteurs/logisticiens/utilisateurs**. Cette organisation, représentative des licenciés EPAL France et reflétant une complémentarité d'expérience, a pour missions de définir la stratégie globale d'EPAL France, en cohérence avec les orientations d'EPAL international, de valider les budgets de fonctionnement, de nommer les membres du Conseil, d'identifier les attentes et les besoins du marché...

En 2023, le Conseil de Gouvernance s'est réuni à trois reprises : deux fois à Paris, en avril et en octobre, une fois en région au mois de juillet, en réponse à l'invitation du Groupe ARCHIMBAUD, entreprise de palettes licenciée EPAL ; la réunion a été suivie d'une visite de l'usine de fabrication de dés en bois aggro, ARCHIBLOCK.



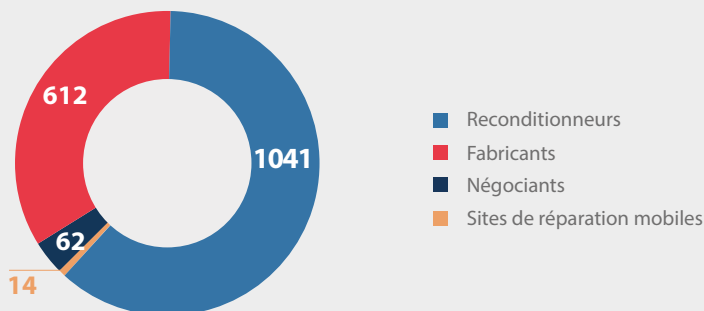
Visite de l'usine ARCHIBLOCK
par les membres du Conseil de Gouvernance

L'ANNÉE EN CHIFFRES CLÉS

Belles progressions du nombre de licenciés en 2023

MONDE : Répartition des adhérents par métier en 2023

1729
licenciés
répartis dans
36 pays

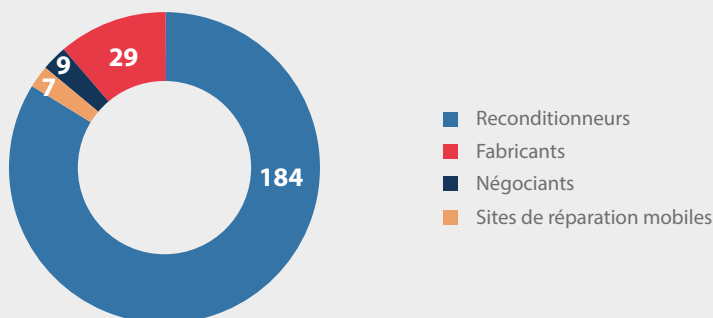


Ce qu'il faut retenir :

Le nombre de licenciés EPAL dans le monde ne cesse de progresser, avec 96 nouveaux licenciés entre 2022 et 2023, soit une progression de l'ordre de 6 % (96 nouveaux licenciés, tous métiers confondus, soit 3 fois plus qu'en 2022). Chez les fabricants, le nombre de licenciés a connu une augmentation remarquable de 10 % sur le dernier exercice, soit deux fois plus qu'au cours de l'exercice 2022.

FRANCE : Répartition des adhérents par métier en 2023

229
licenciés en
France



Ce qu'il faut retenir :

En France, la progression du nombre de nouveaux licenciés a été de 6,5 % (14 nouveaux licenciés, tous métiers confondus) entre 2022 et 2023, soit un niveau quasi identique à ce qui a été enregistré sur le plan mondial. C'est chez les fabricants que l'augmentation est la plus notable avec 5 nouvelles licences attribuées entre 2022 et 2023.

Les chiffres de fabrication et de reconditionnement

Ce qu'il faut retenir :

MONDE :

La production mondiale de palettes EPAL a largement chuté en 2023, - 15% par rapport à l'exercice précédent qui constituait un record, et est descendu en deçà de la production de 2019.

Dans le même temps, la réparation de palettes EPAL est restée stable, avec une très faible progression par rapport à 2022.

Sur la période 2019 – 2023, la réparation des palettes EPAL a progressé de 3,6%.

FRANCE :

En France, la fabrication des palettes EPAL a connu une baisse sensible de 27% entre 2022 et 2023, soit nettement plus que sur le plan mondial, et ce malgré l'arrivée de nouveaux licenciés EPAL. La production de palettes EPAL en 2023 reste en deçà de celle de 2019.

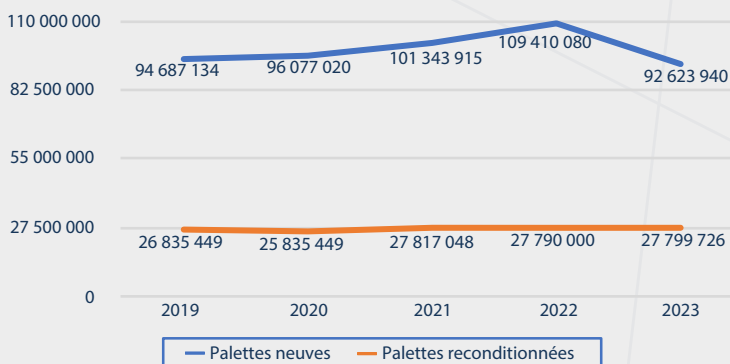
En revanche, la réparation des palettes EPAL a légèrement augmenté, d'environ 3,5% entre 2022 et 2023, comme cela a été le cas sur le plan mondial.

La fabrication et la réparation de palettes EPAL

MONDE

Millions d'unités

Évolution des chiffres de fabrication et de reconditionnement des palettes EPAL dans le monde

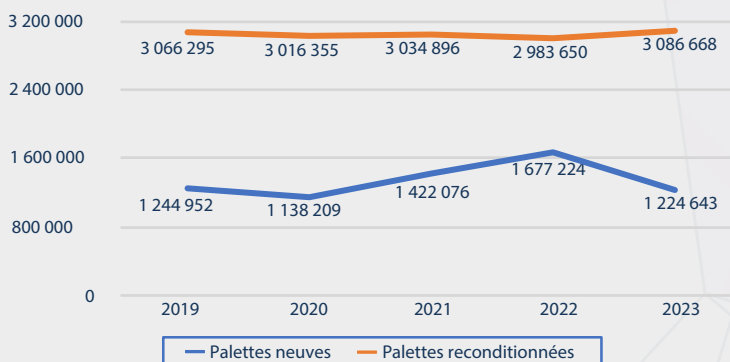


La fabrication et la réparation de palettes EPAL

FRANCE

Millions d'unités

Évolution des chiffres de fabrication et de reconditionnement des palettes EPAL en France



Les autres chiffres d'activité de 2023 - MONDE

La palette bois EPAL, une qualité contrôlée et certifiée au quotidien



2236
Reconditionneurs



356
Fabricants



20
Négociants &
validation de licences

Soit chaque jour en moyenne : 11,5 sites contrôlés.

Des ressources mobilisées pour promouvoir la marque et l'accompagnement des licenciés

FRANCE



20
rendez-vous avec des
utilisateurs de palettes



97
visites de reconditionneurs
de palettes non-licenciés



19
visites d'entreprises
licenciées



17
visites de processus de
demande de licence

2023 : UNE ANNÉE DE BELLES RÉALISATIONS MARQUANTES



Lutte contre la contrefaçon et défense de la marque

Escroqueries, contrefaçon et défense de la marque

La contrefaçon, fraudes et escroqueries qui s'en suivent, sont des phénomènes désormais récurrents qui profitent de la mondialisation des échanges : la palette EPAL n'est pas épargnée et 2023 en a été l'exemple plus que jamais. En effet, certains licenciés EPAL ont été victimes de commandes frauduleuses, émanant de prétendus acheteurs de palettes.



Ces derniers usurpaient l'identité de grands donneurs d'ordre, particulièrement des entreprises de la distribution, pour commander des palettes EPAL en quantité importantes, dans des délais courts, avec changement des adresses de livraison au dernier moment et non-paiement des fournisseurs concernés. Au final, la majorité des palettes a été revendue de manière illicite, à des prix très bas, sur des marchés d'approvisionnement parallèles.

Cette escroquerie de grande ampleur, 420 000 palettes auraient été ainsi détournées pour un préjudice s'élevant à près de 7 millions d'euros, n'a pas concerné que la France mais aussi plusieurs pays européens. Dès la connaissance de l'escroquerie, EPAL France a engagé une série d'actions de grande ampleur pour endiguer le processus :

- Information par courrier de tous les adhérents pour éviter de nouveaux cas ;

- Communication vers les acheteurs/utilisateurs de palettes EPAL : diffusion d'un appel à la vigilance début février 2023, publication d'articles dans la presse (Bulletin du Transport et de la Logistique), communication et vidéo lors de la SITL ;

- Constitution d'un dossier complet avec les éléments recueillis pour informer, en temps réel, les forces de l'ordre ;

- Contacts et collaboration avec les forces de l'ordre, comme entre autres : la section d'appui judiciaire Gendarmerie Ile de France et région AURA, le conseiller Gendarmerie du Ministère de l'Intérieur, la section de Recherche Gendarmerie de Rouen, la section criminalité financière DCPJ Versailles – Police Nationale

- Dépôt d'une plainte auprès du Procureur de Paris.

EPAL France assure désormais un suivi régulier pour s'assurer que le processus de fraudes a bien été endigué et appelle régulièrement ses partenaires, clients et transporteurs à faire preuve de la plus grande vigilance lors d'approvisionnement en palettes EPAL.



Par ailleurs, le Comité National EPAL France poursuit sa lutte contre l'utilisation frauduleuse de la marque déposée « EPAL dans l'ovale » auprès des entreprises non licenciées qui l'emploient à des fins commerciales. Des mises en demeure sont envoyées régulièrement auprès des contrevenants par le cabinet Rödl & Partners, ce qui a permis de régulariser la situation de plusieurs entreprises suspectées de contrefaçon.

Toutes ces actions servent, d'une part, à protéger les utilisateurs contre les imitations de très mauvaises qualité et source d'accidents, d'autre part à préserver les adhérents EPAL France face à la concurrence déloyale et au dumping des prix pratiqués par les contrefacteurs et négociants.

Achats comptoirs

EPAL France, en collaboration avec la Commission Palettes de la FNB, s'est saisi du dossier « achats comptoirs » de palettes bois en espèces. Aujourd'hui en France une partie de l'approvisionnement en palettes d'occasion provient d'achats réalisés auprès de particuliers les déposant directement sur le site des reconditionneurs, avec mode de paiement comptant en espèces. Cela favorise l'existence d'un vaste réseau parallèle, alimenté par des pratiques courantes de vols et de détournement.

Aussi, Il est impératif d'encadrer ce commerce, alimenté par la recrudescence des vols, en contrôlant la vente au détail pour imposer une traçabilité minimale des transactions.

Pour mémoire, le préjudice estimé se chiffre comme suit :

- 25 millions de palettes concernées, soit un flux financier de 125 millions d'€ environ ;
- Des pertes de recettes fiscales de 33 millions d'euros au titre de la TVA, et de 3,2 millions au titre de l'impôt sur les sociétés.

Et il importe de :

- Répondre aux demandes de mise en cohérence du marché ;
- Mettre un terme à la concurrence déloyale et à une certaine « économie grise » ;
- Lutter contre le travail illégal de personnels dissimulés ;

Dans ce contexte, les principales actions engagées pour porter cette action ont été les suivantes :

- La constitution d'un dossier argumentée pour engager une action de lobbying ;
- Appui de l'ancien député, monsieur Christophe LEJEUNE ;
- La tenue d'un rendez-vous avec un des conseillers fiscaux à Bercy.

Concrètement, un amendement au Projet de Loi de Finances 2024 a été déposé par le député Jean-Marie FIEVET et le sénateur Olivier RIETMANN pour modifier le code monétaire en conséquence. Malheureusement, les difficultés politiques rencontrées lors de l'adoption du projet de loi de finances 2024 n'ont pas permis de faire passer l'amendement envisagé, mais les parlementaires ont été très largement sensibilisés à la problématique. En 2024, EPAL France poursuivra son action sur ce dossier, en collaboration avec la FNB.

EPAL France sur le terrain

Appel à la vigilance sur l'origine des bois



Depuis le début du conflit ukrainien, les sanctions économiques à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie interdisent l'importation de bois et de produit bois, dont les palettes, en provenance de ces deux pays sur le territoire de l'Union Européenne. PEFC et FSC ont également pris la décision de classer les bois d'origines russe et biélorusse comme bois de conflit, et donc inéligibles à ces deux certifications de gestion durable des forêts.

Cette situation de conflit a entraîné aussi des coupes de bois non encadrées sur le territoire ukrainien, notamment par rapport aux exigences de traçabilité du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), qui vise à écarter du marché communautaire les ressources issues de récoltes illégales. Malgré tout, des flux de matière première et/ou de palettes sans garantie de légalité se retrouvent sur le marché européen, commercialisés à des prix très inférieurs à ceux pratiqués. De fait, tous les Etats Membres ont renforcé sévèrement les contrôles sur les provenances des bois.

Dans ce contexte, EPAL France a alerté les licenciés EPAL pour qu'ils demeurent très vigilants sur l'origine des bois, ainsi que les entreprises qui achètent ou utilisent des palettes, notamment des palettes EPAL. Elles ont en effet l'obligation impérieuse de s'assurer de l'origine des bois utilisés pour la fabrication des palettes commandées et engagé de la sorte leur responsabilité.

Accompagnement des fabricants français de dés aggro

Depuis deux ans environ, trois entreprises françaises ont décidé de se lancer dans la fabrication de dés aggro à destination de la fabrication ou de la réparation de palettes, ce qui constitue une nouveauté pour le marché. Après un certain nombre de mises au point des lignes de fabrication dans le but d'optimiser la qualité, deux d'entre elles ont souhaité faire agréer par EPAL leurs dés en bois moulé.



Le chargé de mission EPAL France, Joël BOUTIN, les a accompagnées dans le processus de certification de leurs produits, avec notamment la connaissance des exigences à respecter et des tests à effectuer auprès des laboratoires externes habilités.

Accompagnement des nouveaux inspecteurs des DRAAF

Une session de formation a été organisée par EPAL France pour les nouveaux inspecteurs des DRAAF sur le sujet de la NIMP15. Celle-ci s'est tenue sur le site de JURAPAL, en présence de Raphaël SIMON, responsable du dispositif NIMP15 à la DGAL.

Cette formation a, entre autres, permis d'expliquer et de faire découvrir aux participants :

- Les différentes étapes de fabrication d'une palette ;
- Les particularités de la réparation des palettes et les obligations qui s'en suivent dans le cadre de la NIMP15 ;
- Le fonctionnement d'un séchoir et les différents documents et enregistrements réalisés lors d'une opération de traitement phytosanitaire.



Le système EPAL : Une réponse aux enjeux réglementaires et environnementaux

REP Emballages industriels & commerciaux

La Responsabilité Elargie au Producteur Emballages Industriels et Commerciaux (REP EIC), qui s'applique aux palettes bois, repose sur le principe que les producteurs doivent assurer l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché. Cette nouvelle REP, en cours d'élaboration, doit être mise en place à partir du 1er janvier 2025.

Afin que la palette bois ne soit pas soumise à un système complexe et coûteux, et pour éviter de déstabiliser des circuits de réemploi et de recyclage qui sont déjà autonomes techniquement et financièrement, EPAL France s'est mobilisé à l'occasion de l'étude de préfiguration de l'ADEME pour mettre en avant les atouts du système EPAL qui répond concrètement aux obligations de la REP, à savoir :

- La circularité du système EPAL en tant que « pool ouvert » de palettes bois, basé sur l'échangeabilité, avec une filière de réemploi efficace, structurée, et économiquement viable ;
- La traçabilité avec la mise en place progressive du QR Code sur les palettes EPAL permettant d'identifier les producteurs et de connaître le nombre de réparations effectuées ;
- Des solutions de recyclage des palettes en fin de vie.

Dans le cadre de la réalisation de l'étude de préfiguration de la REP, EPAL France a participé à différentes réunions avec les équipes de l'ADEME et les cabinets de conseil mandatés.

Règlement sur les emballages et déchets d'emballages : l'EPAL prend position

Le règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR – Packaging and Packaging Waste Regulation) est un texte en cours d'élaboration qui vise à limiter la quantité d'emballages mis en marché et à promouvoir le réemploi et le recyclage des emballages au sein de l'Union Européenne, grâce à des pratiques plus éco-responsables, inscrites dans le concept d'économie circulaire.

EPAL international soutient cet objectif et la mise en place du PPWR. Cependant, ce règlement qui concerne tous les matériaux d'emballages pourrait désavantager les emballages en bois, comme les palettes EPAL, en particulier par rapport aux emballages en plastique, avec le risque d'entraîner à terme la production et l'utilisation de plus de palettes plastique et de moins de palettes bois, ce qui serait contraire à l'esprit initial du règlement.



L'EPAL a donc adressé un communiqué argumenté aux membres du Parlement européen leur demandant de prendre en compte les caractéristiques particulières de la palette bois dans ce texte, à savoir un matériau renouvelable, qui stocke du carbone et qui est issu de process de transformation peu énergivores.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions en cours concernant le PPWR, EPAL s'est associé à la Task Force de la FEFPEB pour analyser et développer une politique de plaidoyer liée à ce nouveau projet de règlement. Il s'en est suivi une déclaration conjointe de la FEFPEB, formulant un certain nombre de recommandations notamment sur l'approche restrictive de recyclage en boucle fermée.

D'autre part, le PPWR détaille les besoins en matière d'information et de marquage pour les emballages. Dans ce cadre l'EPAL va faire valoir les avantages des nouvelles palettes Europe QR. Il s'agit notamment du suivi, de la traçabilité et de la gestion des palettes.

RDUE : nouvelle législation pour lutter contre la déforestation

Le Parlement européen a publié le 9 juin 2023 le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE), dont l'objectif est de minimiser la contribution de l'Union Européenne (UE) à la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde. Les palettes bois neuves font partie des produits soumis au RDUE. Le calendrier de mise en œuvre de ce règlement est le suivant :

- 1er janvier 2025 pour les ETI et grandes entreprises ;
- 1er juillet 2025 pour le PME et TPE.

L'enjeu majeur pour 2024 porte sur les conditions techniques d'application du règlement qui sont complexes, mal documentées et pour certaines encore floues. Aux côtés de la FNB, EPAL France a participé aux travaux animés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du Ministère de la Transition écologique, en vue de la mise en œuvre de ce règlement sur le territoire français.

Enfin, la FNB a souhaité rassembler au sein d'une task-force, des professionnels représentant la diversité des secteurs de la forêt et du bois, pour travailler sur l'opérationnalité du RDUE. Ce groupe de travail, dont fait partie EPAL France, permet aux professionnels de travailler ensemble et de partager solutions et difficultés entre tous les maillons de la chaîne de valeur.

Cette task-force, lancée le 22 novembre 2023, a permis d'initier le travail de réflexion. Son objectif est de fournir aux entreprises de la filière des solutions et lignes directrices claires pour la rentrée 2024.

La palette EPAL QR Code : Top départ !

Le 21 novembre 2023, le Conseil d'administration de l'EPAL a décidé de lancer la nouvelle palette Europe EPAL avec un code QR. La nouvelle palette EPAL porte le nom de produit « **EPAL Euro pallet QR** ».

Avec le slogan « Join the Q », l'EPAL invite tous les utilisateurs de palettes EPAL à participer à l'avenir numérique de la logistique des palettes.

La palette Europe QR de l'EPAL est dotée d'un code QR dont la durabilité à long terme a été prouvée dans des conditions réelles, et qui peut être facilement lu avec n'importe quel lecteur de code-barres.

Avec cette nouvelle palette, il sera possible désormais de récupérer facilement des données clés sur les temps de stockage, ainsi que sur le nombre de rotations et le traitement des palettes, ou encore les données de localisation de la palette...

La production en série et la livraison des palettes Europe EPAL QR devraient commencer début 2024, les entreprises intéressées pouvant d'ores et déjà recevoir la nouvelle palette Europe EPAL QR pour la tester pour leurs applications propres.

Depuis 2018, le Président d'EPAL France, Jean-Philippe GAUSSORGUES, s'est largement impliqué dans la mise en œuvre de cette palette du futur, intelligente, innovante et internationale, aux côtés des autres membres du conseil d'administration et de l'Institut Fraunhofer.



COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR EPAL FRANCE

En 2023, EPAL France a assuré une large promotion de la marque EPAL et une meilleure connaissance des produits qui y sont associés à travers différents supports de communication.

Site internet & Blog

Le site internet www.epal-france.fr, dans sa nouvelle version d'avril 2022, est une vitrine et une source d'informations de tout premier ordre, avec une forte visibilité sur le Web.

Ainsi, l'annuaire des licenciés EPAL France recense et classe les adhérents selon leurs métiers : fabricant, réparateur, négociants et autres partenaires, leur localisation où encore leurs noms. Cette plateforme, régulièrement et rigoureusement mise à jour, constitue un outil incontournable pour les acheteurs / utilisateurs de palettes EPAL, à la recherche de fournisseurs. De fait, elle connaît une forte consultation, à une période où elle est de plus en plus nécessaire de vérifier la véracité des informations mises à la disposition des clients.

Par ailleurs, il faut souligner l'intérêt du blog du site qui comporte divers articles thématiques en rapport direct avec l'actualité du moment, ou traitant d'un sujet de fond. Ainsi, février 2023, un blog a été consacré à la « Palette bois EPAL vs palette plastique : qui sort gagnant ? » dans lequel il a été démontré que la palette EPAL était un emballage vertueux sur le plan environnemental.

LinkedIn : Actualités & infos

LinkedIn est le réseau social par excellence pour EPAL France pour, entre autres :

- Diffuser des actualités professionnelles (économiques, techniques, réglementaires...), à travers des documents de presse, des rapports et analyses, des prises de position ;
- Communiquer sur l'actualité des licenciés EPAL France

La communauté EPAL France sur LinkedIn ne cesse de s'agrandir : en 2023, le nombre d'abonnés a progressé de 20 % ! Quant au rythme de parution, il s'est intensifié avec pas moins de 10 posts publiés chaque semaine. Autant d'éléments qui montrent que cet outil de communication digital est aujourd'hui un faire-valoir précieux pour EPAL France.



1460

Abonnés sur LinkedIn

199

Nouveaux abonnés
sur LinkedIn en 1 an

480

Posts publiés

EPAL France dispose également de sa propre **chaîne YouTube** qui permet de partager les vidéos produites au cours de l'année (vidéos événementielles, d'informations et de découverte, d'entreprises, prises de parole, etc.) A ce jour, celle-ci permet de visionner plus d'une vingtaine de vidéos.

Retrouvez toutes les vidéos EPAL France sur notre chaîne YouTube et profitez-en pour vous abonner [ici](#)

Newsletter et journal interne :

En 2023, EPAL France a poursuivi la publication de sa newsletter, EPAL News, et de son journal interne, deux supports de communication qui combinent une réelle complémentarité d'informations.

Deux numéros d'EPAL News ont été publiés, en février et en juillet, disponibles sur le site d'EPAL France et relayés sur LinkedIn.

Le premier était principalement consacré à la participation d'EPAL France au salon SITL, le second a, entre autres, relayé le compte rendu de la Commission Palettes de la Fédération Nationale du Bois qui établissait, à mi-année, un point complet sur la situation du marché de la palette bois en France.

Abonnez-vous à notre newsletter !



Colloque et salon professionnel : Une dynamique positive



Pour la troisième fois, EPAL France était présent à la **SITL** (Semaine de l'Innovation du Transport et de la Logistique) **en mars 2023**, avec un stand de 30 m², mettant en avant les principaux atouts de la palette EPAL à travers une signalétique dédiée.

Durant 3 jours, cette participation a permis de communiquer sur le fonctionnement du système EPAL auprès des décideurs et acheteurs d'emballages, et de mieux faire connaître les différents produits et services associés.

Un dispositif de communication avait été mis en place avec l'agence MADISON pour assurer la couverture live du stand et réaliser des vidéos interviews de l'équipe EPAL France et des adhérents présents sur le salon, toutes relayées sur le compte LinkedIn et YouTube d'EPAL France.

Les 27 et 28 novembre derniers s'est tenue à Lille la 3^{ème} édition du **colloque FUTUROPALETTES**, un événement international dédié aux acteurs de la logistique et aux professionnels de la palette bois, organisé par la Commission Palettes de la FNB, avec le soutien d'EPAL International.

Les conférences plénières et les ateliers thématiques, qui ont réuni plus de 180 participants, ont apporté des éclairages novateurs sur les enjeux et perspectives de la palette bois au service de la logistique 4.0 en termes stratégiques, techniques, humains et environnementaux, en France et en Europe.

A ce titre, Bernd DÖRRE, CEO d'EPAL international, a réalisé une intervention fort appréciée sur les « Perspectives marché de l'approvisionnement en palette bois en France et en Europe », avec un large focus dédié à la palette EPAL. Pour retrouver le Powerpoint de son intervention, cliquez sur le lien : <https://www.futuropallettes.fr/>

Nouveauté de cette édition, une soirée de réseautage était organisée la veille du colloque, avec les partenaires exposants, leurs clients et les autres partenaires de l'événement, français ou étrangers : une nouvelle occasion de parler et de faire parler de la palette EPAL !



À VENIR EN 2024

Parution du manuel / Référentiel du reconditionneur de palettes

La parution du manuel/référentiel du reconditionneur de palettes est prévue pour la fin du second semestre 2024. En 2023, le sommaire définitif de l'ouvrage a été validé par le Comité de pilotage, et la moitié de la rédaction du contenu de l'ouvrage lui a été délivrée pour avis et relecture.

Par ailleurs, plusieurs entretiens en face à face et téléphoniques ont été réalisés avec des reconditionneurs de palettes pour recueillir leurs attentes et leurs souhaits par rapport à la publication.

L'EPAL trouvera sa place dans cet ouvrage au vu de l'importance des palettes EPAL reconditionnées mises chaque année sur le marché. La réglementation technique de l'EPAL pour la réparation constituera d'autre part un chapitre d'importance du document.



ALL4PACK : Une nouvelle participation d'EPAL dans le village emballage bois

EPAL France poursuivra en 2024 sa participation dans des salons professionnels pour assurer pleinement la communication auprès des acteurs du marché de la palette EPAL, et développer la visibilité des produits et de l'offre française.

Comme en 2022, EPAL France participera à ALL4PACK, du 4 au 7 novembre à Paris Nord Villepinte qui revendique son rôle de précurseur de toutes les solutions durables d'emballage. Le stand d'EPAL France sera situé au sein du Village Emballage bois et à proximité du stand du Pôle Emballage Bois, qui en 2022 avait accueilli un grand nombre de visiteurs et bénéficié d'une très bonne couverture médiatique.

Pour ce salon, des invitations seront disponibles sur simple demande auprès du secrétariat d'EPAL France : caroline.colomer@fnbois.com

ALL4PACK
EMBALLAGE PARIS

Poursuite de la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon des palettes EPAL occasionne des dommages financiers et d'image considérables, notamment sur le second marché. Aussi, la lutte contre la contrefaçon restera une action prioritaire d'EPAL France en 2024, en collaboration avec les forces de l'ordre aussi souvent que possible.

Des signaux forts ont été adressés depuis plusieurs années aux contrefacteurs qui ont déjà porté leurs fruits. Des moyens importants continueront à être déployés pour :

- Identifier, par une présence active sur le terrain, les entreprises qui réparent sans agrément ;
- Mettre en demeure de souscrire une licence toute entreprise non agréée qui fabrique, met sur le marché ou répare des palettes EPAL ;
- Mener des démarches auprès des douanes pour renforcer les contrôles aux frontières et sur le territoire dans le cadre d'importations de palettes contrefaites.

Accompagnement dans la mise en place des nouvelles réglementations

Au fil de la mise en œuvre des nouvelles réglementations environnementales, EPAL France poursuivra l'accompagnement des licenciés EPAL, en leur apportant appui technique et expertise pointue, à travers des points réguliers d'avancement sous la forme de notes d'information, de posts sur les réseaux sociaux, ou encore de webinaires...

Les entreprises qui fabriquent et réparent les palettes EPAL se doivent en effet de s'approprier au mieux ces évolutions réglementaires et l'impact qu'elles pourront avoir sur leur quotidien.



La palette bois EPAL au coeur de l'économie circulaire. Vous ne pourrez plus vous en passer !



Conception/rédaction :

Jean-Philippe Gaussorgues, Léa Charron,
Caroline Colomer, Joël Boutin – EPAL France
Patrice Chanrion – CPC

Création graphique :

Madison Communication labellisée
Prestadd et Envol

Impression : Handirect Nantes

Diffusion : EPAL France

Cette publication, tirée à 100 exemplaires,
a été réalisée avec des encres végétales
sur du papier 100% recyclé.

Date de parution : Septembre 2024

Pour aller plus loin, retrouvez-nous en ligne !
www.epal-france.fr

Pour mieux nous connaître



**La page LinkedIn pour
suivre nos actualités**



**La chaîne Youtube pour
découvrir nos dernières vidéos**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

EPAL France

6, rue François 1^{er}
75008 PARIS
Tél. : 33 (0)1 56 69 52 07
Fax. : 33 (0)1 56 69 52 09
epalfrance@fnbois.com

© EPAL France

EPAL France
www.epal-france.fr

